

Angoulême, le **30 JUIN 2022**

Direction Cohésion Territoriale et Appui aux Communes
Direction Mobilités Durables
Affaire suivie par Stéphanie MANDEIX
Tél. : 05 45 93 08 30
Réf. : SM/AA DC202202552

Conseil de Développement de Grand Angoulême
25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME

Objet : Saisine du conseil de développement sur le projet de Schéma des mobilités de l'agglomération

Madame, Monsieur,

Le projet d'agglomération GrandAngoulême 2030, approuvé en décembre 2021, détermine les priorités de l'action publique de l'agglomération pour les années à venir. Il fixe notamment comme objectif la réalisation d'un Schéma des Mobilités pour définir la stratégie de l'agglomération pour une mobilité au plus près des besoins du territoire, en cohérence avec les enjeux de cohésion territoriale et sociétale, de transition écologique et numérique, et en adéquation avec les ressources de l'agglomération.

Ce schéma des mobilités, qui doit aussi permettre d'orienter l'élaboration du volet mobilités du PLUi-D, vise à répondre à deux principaux enjeux :

- d'une part, faire émerger une vision globale de la mobilité, dépassant les actions opérationnelles et/ou de court terme, permettant de coordonner et prioriser les différentes démarches en cours ou à venir,
- d'autre part, compte tenu des caractéristiques du territoire, proposer des solutions de mobilités adaptées à chaque contexte territorial, notamment des alternatives à l'autosolisme dans les territoires peu denses.

Ces enjeux, et la diversité des acteurs concernés par ce schéma, impliquent de construire un projet partagé à l'échelle du territoire avec l'ensemble des partenaires. Aussi, il me semble indispensable que le Conseil de développement puisse être associé à la démarche engagée par GrandAngoulême à ce sujet.

C'est pourquoi, par la présente saisine, je sollicite la contribution des membres du conseil de développement sur le projet de schéma des mobilités et en particulier sur les 4 orientations et les 10 fiches actions élaborées dans ce cadre.

Je vous propose de venir vers vous en septembre 2022 pour partager ce projet de schéma des mobilités et en débattre afin de pouvoir l'enrichir via une contribution formalisée du conseil de développement à l'automne. Ce travail pourrait se poursuivre courant 2023, autour de la mise en œuvre des premières actions du schéma et selon une méthodologie à définir ensemble, sur une thématique spécifique, celle de la mobilité et du vieillissement de la population.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président,
Le vice-président des mobilités,

Michel GERMANEAU

